

# Règlement “Les Foulées des Raids Dingues” Edition 2024

## Article 1 : Epreuves - Horaires - Tarifs

L'association des Raids Dingues 85 organise le samedi 28 septembre 2024 la 1ère édition de la course nature “Les foulées des Raids Dingues”.

Tous les parcours empruntent routes, pistes, chemins et terrains privés (autorisés uniquement le jour des épreuves) : il est demandé à tous les participants de respecter les lieux et la nature.

Deux parcours de course et un parcours de randonnée pédestre sont au programme :

- 1 parcours “course nature” de 18 kilomètres, accessible à toute personne de plus de 18 ans (H/F) licenciée ou non. L'épreuve sera chronométrée et le départ sera donné à 16h. Le prix d'inscription est de 15€ (hors frais de plateforme) via la plateforme Klikego.
- 1 parcours “course nature” de 9 kilomètres, accessible à toute personne de plus de 16 ans (H/F) licenciée ou non. L'épreuve sera chronométrée et le départ sera donné à 16h15. Le prix d'inscription est de 8€ (hors frais de plateforme) via la plateforme Klikego.
- 2 randonnées pédestres (non chronométrées et sans classement) de 9 km, ouvertes à toutes et tous. Les randonneurs pourront partir entre 16h20 et 17h. Le prix d'inscription est de 5 € (hors frais de plateforme - gratuit pour les moins de 12 ans). Inscription sur place à 6 €.

Il n'y aura aucun remboursement en cas de désistement/abandon ou en cas de consignes sanitaires.

## Article 2 : Inscriptions - Dossards

Pour les 2 courses chronométrées, les inscriptions doivent se faire en ligne, sur la plateforme Klikego, à partir du 1er juin 2024 et jusqu'au 26 septembre 2024 inclus. Possibilité de s'inscrire en ligne également pour les randonnées.

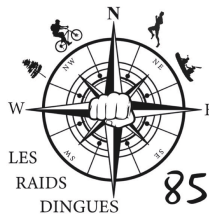
Pour tout désistement, la plateforme Klikego met en place une bourse aux dossards.

Dans la limite des dossards disponibles, il sera possible de s'inscrire le jour de la course sur le lieu du départ. Pour cela, les participants devront s'acquitter du tarif annoncé pour les courses, avec majoration de 2€.

Une attestation indiquant que le participant a effectué le Parcours Prévention Santé (PPS) est obligatoire pour toute inscription aux 2 courses chronométrées. Le PPS est à effectuer sur le <https://pps.athle.fr/>. Le PPS doit être valable le jour de la course.

Pour les mineurs, il est nécessaire de remplir un questionnaire de santé :

[https://data.over-blog-kiwi.com/0/54/78/43/20210929/ob\\_821ee9\\_questionnaire-de-sante-pour-les-mineu.pdf](https://data.over-blog-kiwi.com/0/54/78/43/20210929/ob_821ee9_questionnaire-de-sante-pour-les-mineu.pdf).



Pour les courses chronométrées, le retrait des dossards sera possible sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 14h sur l'aire de pique-nique proche du pont de Chaix.

Coordonnées GPS : 46.431672, -0.863013 ou 46°25'54.0"N 0°51'46.9"W

Pour la randonnée, les inscriptions sur place seront ouvertes le 28 septembre 2024 à partir de 14h sur cette même aire de pique-nique.

Pour les mineurs non accompagnés, une autorisation parentale sera demandée.

### **Article 3 : Itinéraires - Sécurité**

Un dispositif prévisionnel de secours sera assuré par la Protection Civile. Des postes de contrôle seront répartis le long du parcours, pour assurer la régularité du classement et la sécurité des participants.

Des serre-files seront également mis en place pour chaque course afin de garantir la sécurité de tous les participants et s'assurer qu'il n'y a plus personne sur le parcours.

Les parcours emprunteront des routes partiellement ouvertes à la circulation, les coureurs devront ainsi respecter la réglementation liée aux piétons.

Les sportifs sont les premiers garants de leur propre sécurité. En cas de non-respect des recommandations de l'organisateur, celui-ci décline toute responsabilité en cas d'accident.

Le briefing d'avant course permettra de donner les différentes consignes de sécurité.

### **Article 4 : Disqualification - Consignes de course**

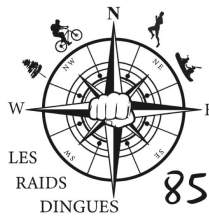
Pour les 2 courses chronométrées, les organisateurs et commissaires présents sur le parcours peuvent disqualifier un concurrent coupable de fait suivant :

- Non port de la puce de chronométrage ;
- Enlèvement ou déplacement du tracé de la course ;
- Absence du port du dossard ;
- Utilisation d'un moyen de transport ;
- Pollution ou dégradation des sites, jet de détritrus ;
- Non-assistance à un concurrent en danger ;
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation.

Cette liste est non exhaustive, des sanctions pourront être prises s'il y a un manquement au fair-play et à l'éthique sportive.

Les foulées des Raids Dingues est une course-randonnée pédestre en milieu naturel, sur sentiers et chemins du domaine public et privé. Les parcours seront balisés avec des morceaux de rubalise et par des fléchages positionnés au sol, qui seront immédiatement enlevés après le passage du dernier coureur.

Les vélos, tous engins à roulettes, et tous véhicules motorisés ou électriques ne sont pas autorisés sur les parcours, exception faite de ceux qui seront utilisés par l'organisation de la course pour la sécurité et l'assistance médicale. Les membres de l'organisation ont toute autorité pour arrêter un



coureur ne respectant pas les consignes de respect de l'environnement, pour arrêter un coureur présentant des signes manifestes de fatigue et/ou défaillance, ainsi que pour arrêter un coureur hors délai.

#### **Article 5 : Classements podium**

Pour le parcours de 18 kilomètres, un lot sera remis aux 3 premiers hommes et femmes scratch.  
Pour le parcours de 9 kilomètres, un lot sera remis aux 3 premiers hommes et femmes scratch.

#### **Article 6 : Résultats et podiums**

Les résultats seront affichés dès qu'ils seront validés.  
Les podiums seront organisés à partir de 18h30.

Les classements seront en ligne sur la plateforme Klikego.

#### **Article 7 : Parkings - Services - Ravitaillements**

Les zones de parking autour du lieu de départ seront indiquées par un système de fléchage.

Des stands de restauration et des toilettes seront accessibles sur la zone de départ.  
Une consigne sera disponible sur le lieu de départ de 14h à 20h.

Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours de 18 kilomètres. Un ravitaillement est également prévu à la fin de tous les parcours.

#### **Article 9 : Droit à l'image**

Les participants s'engagent, à accepter sans condition et pour une durée de 5 ans, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif ou publicitaire par les organisateurs ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias.

#### **Article 10 : Annulation épreuves**

En cas de forces majeures, de catastrophes naturelles, de directives de la préfecture ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association des Raids Dingues 85 se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement (sauf directives contraires de la part de la Préfecture).

#### **Article 11 : Assurances**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement disponible sur notre site internet : [www.lesraidsdingues85.fr](http://www.lesraidsdingues85.fr) et en accepte toutes les clauses et articles sans condition.

Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à l'événement "Les foulées des Raids Dingues". Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Contacts : Gaëtan BAUDRY 06.20.54.02.25 ou Geoffroy GUILLON 06.20.13.61.57